

Requérant	Mme Élise Grenier et M. Éric Pouliot, propriétaires
Budget	12 000\$
Résumé	<p>Transformer le garage attenant existant en pièce habitable</p> <ul style="list-style-type: none"> La somme des marges latérales de la résidence totalisent 4,79 m au lieu de 5 m.
Notes	<ol style="list-style-type: none"> Le garage servira de logement d'appoint pour un membre de la famille; Aucun sous-sol pour le logement d'appoint ni ajout de fenêtre sur le côté latéral sauf pour l'ajout du solarium; Le nombre minimal de cases de stationnement est présent (2).

DÉROGATION MINEURE	
PROJET/DEMANDE	NORMES
<p>Sommes des marges latérales bâtiment principal</p> <p>4,79 m vs 5,0 m min.</p> <p>- 4,2%</p>	<p>4.2.3.2 Marges latérales</p> <p>La largeur de l'une quelconque des marges latérales est fixée à deux mètres (2 000 mm) dans le cas d'un mur avec ouverture(s); de plus, la somme des deux (2) marges latérales doit égaler au moins cinq mètres (5 000 mm).</p>

Photo aérienne oblique - 2014

Façade avant – 7 octobre 2021





Avant



Après

Plan projet d'implantation- 7 septembre 2021

Marge latérale droite: 2,70 m
Marge latérale gauche: 2,11 m
Somme des marges latérales: 4,79 m

